

## PARTENARIAT COORACE

### ADESSADOMICILE

#### ***Document d'information à destination des associations de services à la personne adhérentes COORACE***

Un partenariat COORACE Adessadomicile a été signé le 14 janvier 2015 par COORACE et Adessadomicile, respectivement représentés par leurs Présidents, Pierre LANGLADE et Jean de GAULLIER.

Il permet aux associations de services à la personne de bénéficier d'**une double adhésion** et donc d'**une double offre de services**, à un tarif préférentiel.

#### **Pourquoi ce partenariat ?**

##### **Ce partenariat vise à**

- **amplifier la capacité d'influence** des deux fédérations auprès des pouvoirs publics, notamment sur tous les sujets liés à l'aide à domicile et aux services à la personne
- **favoriser les rapprochements** entre associations de services à la personne et structures d'insertion par l'activité économique, ceci dans l'optique de **proposer des emplois pérennes** à des personnes en fin de parcours d'insertion socio-professionnelle
- permettre aux associations de services à la personne adhérentes à COORACE de **bénéficier des offres de services des deux fédérations**.

#### **Quels avantages à adhérer à Adessadomicile ?**

- l'association bénéficiant de la double adhésion Adessadomicile COORACE bénéficie des deux offres de services (voir plus loin le détail de l'offre de services d'Adessadomicile)
- le coût de l'adhésion à Adessadomicile pour 2015 et 2016 est pris en charge par COORACE sous forme de remboursement du montant de l'adhésion versée à Adessadomicile au plus tard deux mois après la fin de l'année civile. A partir de 2016, la question sera revue dans le cadre de la réflexion sur les cotisations (volet 2 de FEDERATION 2013).

## Quid de la marque Proxim'Services ?

- la double adhésion Adessadomicile COORACE autorise à conserver l'usage de la marque Proxim'Services.
- la marque reste gérée par COORACE.

## Découvrir l'offre de services d'Adessadomicile ?

- Des conseils pour créer, gérer, développer ses services (SAAD, SSIAD, CSI, SPASAD, accueil de jour...)
- Des conseils en matière de droit social, de formation, de gestion, de qualité, de risques professionnels, de communication
- Des outils et des supports de communication adaptés aux spécificités des activités d'aide et intervention sociale, de soins à domicile, de services à la personne
- Des notes de synthèse et des guides techniques actualisés

## Comment faire pour bénéficier de la double adhésion ?

- 1- Etre adhérent COORACE à jour de ses cotisations
- 2- Souhaiter adhérer à Adessadomicile. Cette adhésion est volontaire (et non obligatoire).
- 3- Remplir la demande d'adhésion figurant en annexe de la convention de partenariat et l'adresser à Adessadomicile, copie COORACE

→ Adessadomicile étudie la demande

→ Si la demande est validée, Adessadomicile valide l'adhésion, en informe le candidat concerné ainsi que COORACE et l'instance fédérale Adessadomicile (Bureau, Conseil d'administration) la plus proche.

→ L'accès à l'offre de service d'Adessadomicile est activée.

→ L'accès à l'offre de service COORACE demeure inchangée.

## Le tarif d'adhésion à Adessadomicile

- En 2015 et 2016 le tarif est aménagé pour les adhérents COORACE (et pris en charge par COORACE ; voir les avantages de la double adhésion ci-dessus). Il est de **0,09% du chiffre d'affaire annuel** pour chaque année au lieu de 0,36%.
- Pour les années ultérieures, il sera équivalent au tarif proposé aux adhérents Adessadomicile, soit à l'heure actuelle 0,36% du chiffre d'affaires.

### Consulter également

- la convention de partenariat
- le Dossier adhérents Adessadomicile